



Bruxelles, le 27.6.2007
COM(2007) 357 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Du Caire à Lisbonne – Le partenariat stratégique UE-Afrique

{SEC(2007) 855}
{SEC(2007) 856}

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Du Caire à Lisbonne – Le partenariat stratégique UE-Afrique

1. INTRODUCTION

1.1. Une nouvelle réalité

Si l'Afrique occupe aujourd'hui une place bien en vue sur la scène internationale, une nouvelle réalité voit cependant le jour : l'Afrique – et en particulier l'Union africaine (UA) – ne focalise plus l'attention seulement sur ses problèmes de développement, mais se positionne de plus en plus comme un acteur politique à part entière. Il est clair que l'*Afrique compte désormais* – en tant que force politique, en tant que puissance économique et en tant qu'immense réservoir de ressources humaines, culturelles, naturelles et scientifiques. Cette évolution s'explique par toute une série de raisons d'ordre institutionnel (l'Union africaine), politique (réformes et processus de démocratisation), économique (boom des matières premières, attractivité des investissements, croissance économique soutenue sur le continent, 5,5 % en moyenne dans les dernières années avec 9 pays autour ou au-dessus du seuil de 7 % nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté¹), stratégique (rééquilibrage des rapports de force au plan mondial, engagement d'un nombre de plus en plus grand d'acteurs internationaux en Afrique), sociale (mondialisation des normes socioculturelles, médias) et démographique (population bientôt aussi nombreuse que celle de l'Inde ou de la Chine, mobilité accrue et migrations à l'intérieur même de l'Afrique et entre l'Afrique et l'UE), toutes ces raisons étant étroitement liées dans un contexte de mondialisation croissante.

Entre-temps, l'UE aussi a changé. Elle compte désormais 27 États membres, elle joue un rôle accru sur la scène mondiale et elle a adopté des politiques communes ambitieuses en matière de sécurité, d'énergie, de changement climatique et d'innovation. Les européens ont pris conscience que la prospérité économique de l'Afrique est indispensable à la prospérité de l'Europe et reconnaissent la nécessité d'un partenariat plus ambitieux et de politiques plus cohérentes vis-à-vis de l'Afrique. Le futur partenariat doit reposer sur des intérêts mutuels et des bénéfices identifiés en commun. L'UE doit continuer à promouvoir et appuyer la responsabilité première des gouvernements africains et des approches privilégiant l'initiative et l'appropriation africaines. Enfin, le monde a également évolué sous l'influence des marchés des capitaux et des marchés financiers et de facteurs comme le changement climatique, les médias planétaires, les technologies de l'information et de la communication, le terrorisme international, le crime organisé transnational ou les pandémies mondiales, le monde devenant de plus en plus petit chaque jour. Des réponses communes au plan mondial s'avèrent donc plus nécessaires que jamais.

1.2. Un partenariat stratégique UE-Afrique

Dans ce monde transformé, l'UE reste un partenaire important pour l'Afrique et même le plus important en termes d'échanges (l'UE demeure le premier partenaire économique de l'Afrique

¹ Angola, Cap Vert, Congo, République démocratique du Congo, Éthiopie, Mozambique, Sierra Leone, Soudan et Tanzanie.

avec 91,6 milliards d'euros d'exportations vers l'Afrique et 125,6 milliards d'euros d'importations de biens en 2005), d'investissements et d'aide publique au développement (APD)(en 2006 l'APD de l'UE a atteint 48 milliards d'euros). Toutefois, ce n'est pas son seul partenaire ni sa seule source de financement, d'aide et d'échanges – la Chine, par exemple, a rapidement émergé comme le troisième partenaire commercial de l'Afrique, avec une valeur totale d'échanges d'environ 43 milliards d'euros en 2006 (par rapport à 30 milliards d'euros en 2005) et 23% des importations chinoises de pétrole ayant maintenant pour origine l'Afrique. Cela signifie que, si l'UE veut rester un partenaire privilégié de l'Afrique et tirer le meilleur parti de ses relations avec elle, elle doit être prête à renforcer et, dans certains domaines, à réinventer la relation actuelle au plan institutionnel, politique et culturel. Si l'adoption en 2005 de la stratégie de l'UE pour l'Afrique a constitué une première étape importante, le temps est maintenant venu de passer d'une stratégie *pour* l'Afrique à **un partenariat politique avec l'Afrique**. En 2007, l'UE et l'Afrique travaillent donc de concert au renforcement de leur coopération au plan politique et posent les fondements d'un partenariat stratégique à long terme *allant au-delà de la coopération au développement, au-delà de l'Afrique, au-delà de la fragmentation et au-delà des institutions*.

- Le partenariat ira ***au-delà de la coopération au développement*** en ce sens que, si l'UE continuera de soutenir pleinement le développement de l'Afrique, l'agenda de la coopération sera élargi afin d'inclure toutes les questions politiques et préoccupations d'intérêt commun. L'UE s'attachera également à systématiser et à optimiser les contributions que d'autres politiques comme le commerce ou la recherche peuvent apporter au partenariat. En même temps, dépassant la relation de type donateur-bénéficiaire caractéristique du passé, se développera un partenariat politique entre égaux.
- Le partenariat ira ***au-delà de l'Afrique*** en ce sens que le dialogue UE-Afrique ne devra pas se résumer à un forum de discussions sur les questions « africaines ». L'UE et l'Afrique auront une vision qui dépassera leurs territoires respectifs pour s'étendre au reste du monde.
- Le partenariat ira ***au-delà de la fragmentation*** en ce sens que les cadres politiques et instruments de l'UE et de l'Afrique aux niveaux national, sous-régional, régional et continental, devront mieux appuyer la coopération et l'intégration du continent africain. Étant un élément essentiel du processus d'intégration continentale, l'intégration régionale sera encouragée et appuyée. L'intégration régionale permettra aussi la création de marchés plus grands et plus structurés qui sont indispensables pour attirer les investissements, accroître les capacités de production et renforcer la convergence des cadres réglementaires. L'intégration économique est un élément crucial de ce processus et sera soutenue par une relation commerciale tournée vers le développement et renforcée entre l'UE et l'Afrique. Les Accords de Partenariat Economiques (APE) seront un instrument-clé à cet égard. Le partenariat préconisera une répartition plus claire des rôles et des responsabilités des différents acteurs africains, y compris de l'Union Africaine et de son programme socio-économique, le NEPAD et des organisations régionales, et un renforcement du soutien national et régional aux institutions panafricaines. Pour sa part, l'UE mettra sur l'émergence de l'Union Africaine comme l'acteur politique central en Afrique et ***considèrera*** de plus en plus ***l'Afrique comme un tout***.
- Finalement, le partenariat ira ***au-delà des institutions*** au sens où le dialogue et le partenariat UE-Afrique seront étendus à un plus large éventail d'acteurs et plus uniquement aux institutions de Bruxelles et d'Addis-Abeba. Il s'agira de consulter la société civile mais

également de faire véritablement en sorte qu'un plus grand nombre de parties intéressées au dialogue UE-Afrique y compris la société civile et les organisations de jeunes, travaillent dans la même direction. Aller « au-delà des institutions » signifie également faire un usage meilleur et plus systématique de l'expérience, du savoir-faire et des ressources du secteur privé des deux continents dans la poursuite des objectifs du partenariat.

2. DU CAIRE A LISBONNE

2.1. D'une stratégie de l'UE pour l'Afrique (2005) ...

Le premier Sommet historique UE-Afrique s'est tenu au Caire en 2000. La Déclaration du Caire et le Plan d'action du Caire signés lors de ce sommet contiennent un certain nombre d'engagements ambitieux, y compris concernant la restitution des biens culturels volés et la dette extérieure de l'Afrique. Plus important peut-être, le sommet du Caire a amorcé un dialogue politique plus structuré entre l'UE et l'Afrique qui prévoit notamment des rencontres régulières entre hauts fonctionnaires et ministres.

Néanmoins, le véritable tournant dans le dialogue UE-Afrique a été le lancement, en 2001, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – une définition par et pour les Africains de ce que le futur politique de l'Afrique devrait être. Et plus importante encore, fut la création l'année suivante de l'Union africaine (UA). Les processus d'intégration en cours, le rôle de plus en plus important des organisations régionales africaines (CER/RECs), l'émergence de l'UA comme l'acteur international central et la voix politique unifiée de l'Afrique ont été décisifs, non seulement pour l'Afrique, mais aussi pour le partenariat UE-Afrique.. C'est dans ce nouvel environnement favorable qu'il avait été prévu d'organiser un second Sommet UE-Afrique à Lisbonne en 2003. En raison de controverses portant sur la participation de certains pays, ce Sommet avait cependant dû être reporté.

Sous de nombreux aspects, 2005 a été l'année internationale de l'Afrique. Un certain nombre d'événements majeurs ont été organisés et des initiatives internationales importantes ont été lancées cette année-là, y compris les engagements fermes pris lors du sommet du G8 de Gleneagles concernant l'aide et l'allègement de la dette ainsi que, à la suite de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'adoption par le Conseil des ministres de l'UE d'un paquet de mesures et d'engagements visant à augmenter l'APD et d'améliorer l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques au service du développement (CPD) afin d'aider l'Afrique et l'ensemble des pays en développement à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015. En octobre 2005, lors d'une réunion conjointe avec la Commission de l'UA, la Commission européenne a adopté sa communication sur la stratégie de l'UE pour l'Afrique. Deux mois plus tard, en décembre 2005, le Conseil européen a approuvé une bonne partie des propositions formulées dans la communication et adopté une première stratégie commune, cohérente et complète intitulée *Vers un partenariat stratégique*. L'objectif de cette stratégie était de mettre en place un cadre stratégique pour tous les acteurs de l'UE et de confirmer que le développement de l'Afrique était l'une des principales priorités politiques de l'Union européenne.

Couvrant les trois niveaux du partenariat – national, régional et panafricain – cette stratégie repose sur trois hypothèses centrales : (i) sans bonne gouvernance, État de droit, sécurité et paix, aucun progrès durable n'est possible en matière de développement; (ii) toute croissance économique passe par l'intégration régionale, les échanges commerciaux et l'interconnectivité ; (iii) si l'Afrique veut atteindre les OMD, il convient de renforcer le

soutien aux domaines qui ont un impact direct sur le niveau de vie comme la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire.

En 2006 et 2007, l'UE a mis en œuvre collectivement les politiques et actions décrites dans la stratégie pour l'Afrique. Au plan politique, l'UE a poursuivi l'intégration, dans toutes ses relations avec l'Afrique, des principes fondamentaux d'appropriation, de partenariat, de responsabilité et de responsabilisation mutuelle. Au plan opérationnel, l'UE a lancé un ambitieux partenariat UE-Afrique pour les infrastructures ainsi qu'une initiative de l'UE en matière de gouvernance, a augmenté le financement qu'elle accorde aux opérations de maintien de la paix menées par l'UA (comme la mission AMIS au Darfour) dans le cadre de l'instrument financier pour la paix en Afrique (APF), a apporté son soutien au programme Nyerere de l'UA pour l'échange d'étudiants et a ouvert son programme européen Erasmus Mundus aux universités, professeurs et diplômés africains. En outre, la stratégie de l'UE a permis un renforcement de la cohérence politique au sein de l'UE et une meilleure coordination des politiques de la Commission et des États membres à l'égard de l'Afrique.

2.2. ... à une stratégie UE-Afrique conjointe

La stratégie de l'UE pour l'Afrique s'est avérée très utile pour mobiliser un soutien plus important et plus cohérent de l'Union aux efforts de développement conduits par l'Afrique. Elle a été particulièrement utile de deux manières : comme cadre de politique pour l'UE (acquis) et comme processus politique. Si elle a fait de l'UE un meilleur partenaire, plus cohérent et plus efficace, et continuera d'être un instrument politique clé, elle n'était que la première étape. Dès le début, certaines voix se sont fait entendre pour critiquer le fait qu'elle ait été élaborée sans consultation suffisante et qu'elle ait intégré des éléments de la traditionnelle approche unilatérale donateur-bénéficiaire. Lors de la cinquième réunion ministérielle UE-Afrique organisée à Bamako en décembre 2005, il a dès lors été convenu que la prochaine étape consisterait pour l'UE et pour l'Afrique à élever leur partenariat à un nouveau niveau stratégique et à développer une stratégie UE-Afrique conjointe – un partenariat *avec* l'Afrique plutôt qu'une stratégie *pour* l'Afrique. Dans ce partenariat stratégique, les États et organisations d'Afrique auraient la responsabilité première de leur avenir politique et de leur développement et – tandis que l'UE continuerait à dispenser une aide au développement permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique et au plan mondial – les relations deviendraient progressivement plus politiques, plus globales et plus égales. Cette position a ensuite été confirmée par le Conseil européen en décembre 2006 et lors du Sommet de l'UA en janvier 2007.

Parallèlement à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique – dont le suivi est assuré à l'aide d'une matrice commune de mise en œuvre – des travaux ont donc été entamés concernant le développement d'une stratégie conjointe UE-Afrique. Sur la base des travaux déjà réalisés en 2006, le processus a été relancé en 2007 avec l'organisation d'une série de réunions destinées à s'accorder sur les principaux principes, objectifs et priorités politiques de la stratégie conjointe et du sommet de Lisbonne. Lors de ces réunions, l'UE était représentée par la Commission, les présidences allemande, portugaise et slovène ainsi que par le secrétariat du Conseil. L'UA était représentée par la Commission de l'UA, sa présidence actuelle (le Ghana en 2007) et, souvent également, par les pays faisant office de chef de file

pour les questions politiques abordées dans le contexte du dialogue du Caire². Le 15 mai, la réunion ministérielle UE-Afrique tenue à Bruxelles a « salué et approuvé » un projet de stratégie conjointe. Les travaux se poursuivront au cours de l'été et de l'automne 2007 afin de finaliser la stratégie conjointe, la première d'une série de plans d'action et l'ordre du jour du sommet de Lisbonne.

Le processus institutionnel s'est accompagné d'une vaste consultation (y compris sur le site www.europafrika.org) afin de recueillir les contributions d'un large éventail de parties intéressées non institutionnelles, en Europe, en Afrique et dans le monde. Des entretiens ont également eu lieu à intervalles réguliers avec des représentants du Parlement européen, du Parlement panafricain et de membres de la société civile en Afrique et en Europe. Toutes ces démarches devraient être améliorées et intensifiées à l'approche du sommet de Lisbonne.

3. LE SOMMET DE LISBONNE: OBJECTIFS ET INITIATIVES

L'ajournement du sommet UE-Afrique de 2003 a été une grande déception politique. Il est réjouissant de constater que le partenariat UE-Afrique soit revenu au niveau politique le plus élevé, c'est-à-dire à la place qu'il doit occuper. Le futur sommet sera l'occasion pour les dirigeants politiques des deux continents de prendre des engagements politiques forts, orientés vers l'action, sur des problèmes internationaux clés du moment comme le changement climatique, la migration, l'énergie durable, la gouvernance et la sécurité, et de définir l'orientation politique du partenariat stratégique UE-Afrique. En outre, l'UE et l'Afrique pourront profiter de cette occasion pour montrer combien elles sont ouvertes au dialogue et de faire un geste vers d'autres anciens et nouveaux partenaires africains en les invitant à participer au sommet.

Lors du sommet, les chefs d'État ou de gouvernement africains et européens (représentant 80 pays et quelque 1,5 milliard de personnes) signeront une *Déclaration de Lisbonne* – un consensus UE-Afrique sur les valeurs, les intérêts communs et les objectifs stratégiques.

Les dirigeants africains et européens adopteront également une **stratégie conjointe** qui prendra la forme d'un document court et ciblé présentant une vision politique et des lignes directrices pour le futur du partenariat stratégique UE-Afrique.

3.1. Objectifs

La stratégie conjointe poursuivra quatre objectifs politiques majeurs, chacun correspondant à une dimension de l'actuel partenariat UE-Afrique :

- renforcer et valoriser le partenariat UE-Afrique en le transformant en un véritable partenariat entre égaux ;
- continuer à promouvoir la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, le commerce et l'intégration régionale et continentale en Afrique et d'autres questions clés en matière de développement ;

² Algérie (paix et sécurité); Égypte (biens culturels); Nigéria (dette); Sénégal (migrations); Tunisie (aide); Libye (sécurité alimentaire); Maroc (environnement); Afrique du Sud (commerce et intégration régionale). Il convient de noter que, tout en n'étant pas membre de l'UA, le Maroc a participé aux réunions en qualité de *chef de file* pour l'environnement.

- s’attaquer ensemble aux défis mondiaux ;
- encourager et promouvoir un partenariat vaste, diversifié et centré sur l’individu pour tous les Africains et pour tous les Européens.

3.2. Initiatives Politiques

Lors du sommet, les chef d’État et de gouvernement pourraient décider de lancer un certain nombre d’initiatives spécifiques phares qui permettraient de donner une substance au partenariat et de montrer à l’Afrique, au monde et aux citoyens de l’UE comment celle-ci travaille de façon constructive à l’avancement du partenariat UE-Afrique. Pourraient en faire partie, les initiatives suivantes :

(a) Un partenariat UE-Afrique dans le domaine de l’énergie

Sur les deux continents, la sécurité de l’approvisionnement énergétique, l’accès à des services énergétiques surs, soutenables et abordables ainsi qu’une gestion soutenable et efficace des ressources énergétiques constituent des conditions préalables à tout développement et à toute prospérité. Même si l’Afrique dispose d’abondantes ressources énergétiques, elle a actuellement le taux d’accès aux sources modernes d’énergie le plus faible du monde. 600 millions d’africains n’ont pas accès à l’électricité et utilisent le bois pour cuisiner et se chauffer. 400 000 africains, principalement femmes et enfants, meurent chaque jour de maladies respiratoires liées à la pollution de l’air des foyers domestiques due à l’usage du bois et autres combustibles traditionnels. Les besoins en investissements sont considérables – selon la Banque Mondiale, garantir l’accès à l’électricité pour l’ensemble de l’Afrique subsaharienne en 2030 nécessiterait un investissement annuel 8,27 milliards d’euros. L’Europe et l’Afrique sont d’ores et déjà étroitement liées en ce qui concerne le secteur énergétique : l’Europe bénéficie des exportations énergétiques africaines et l’Afrique bénéficie du soutien technique et financier de l’Europe dans le secteur énergétique. Les préoccupations croissantes exprimées partout dans le monde en matière de sécurité des approvisionnements énergétiques, d’accès aux sources d’énergie et de changement climatique ont à l’évidence renforcé les relations qui existent entre les avenir énergétiques des deux continents et rendu nécessaire des approches conjointes.

Dans ce contexte, le partenariat UE-Afrique qui est envisagé dans le secteur de l’énergie constituera une plate-forme innovatrice pour un dialogue renforcé dans le domaine de la politique énergétique entre l’Afrique et l’UE. Par l’intermédiaire du partenariat pour l’énergie, l’Afrique et l’Europe partageront leurs connaissances et expériences, élaboreront des réponses politiques communes et encourageront des actions spécifiques pour relever les défis énergétiques du 21^{ème} siècle. Le partenariat portera sur la sécurité et la diversification de l’approvisionnement énergétique, tant en Afrique qu’en Europe, favorisera l’accès à des services énergétiques abordables, propres et efficaces, stimulera les marchés énergétiques, s’attachera à accroître les ressources financières et humaines consacrées au développement d’une politique énergétique soutenable en Afrique et s’attachera à créer des conditions favorisant les investissements, la transparence du marché et la stabilité. Il impliquera des acteurs clés comme le secteur privé et les institutions financières internationales et devra trouver le moyen de faire participer les nouveaux donateurs au dialogue sur le développement du secteur énergétique en Afrique.

Les activités menées devront permettre d’atteindre les objectifs concrets suivants : renforcer le dialogue Afrique-UE existant sur les questions de l’accès aux ressources énergétiques et de

la sécurité énergétique, augmenter les investissements dans les infrastructures énergétiques, y compris pour le développement de sources d'énergie renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, consacrer une part plus importante des recettes tirées du pétrole et du gaz à des activités de développement, favoriser la transparence et la mise en place d'un environnement favorable ainsi qu'intégrer la question du changement climatique dans la coopération au développement. Le partenariat devra se développer sur la base d'instruments existants comme le cadre général du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et son fonds fiduciaire, l'initiative de l'Union européenne pour l'énergie (EUEI) et sa facilité ACP pour l'énergie (actuellement 220 millions d'euros), les programmes indicatifs nationaux et régionaux dans le cadre du 10^{ème} FED ainsi que le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie.

(b) Un partenariat UE-Afrique dans le domaine du changement climatique

Si le changement climatique touche tous les pays, il faut s'attendre à ce que les pays les moins développés et d'autres pays en développement vulnérables soient les premiers et les plus durement touchés. Dans son 4^{ème} rapport d'évaluation, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut son analyse régionale de la situation en Afrique en affirmant que celle-ci est un des continents les plus vulnérables à la variabilité et au changement climatiques à cause de multiples pressions et d'une faible capacité d'adaptation. Le continent africain sera particulièrement affecté en termes de sécurité alimentaire, d'approvisionnement soutenable en eau et de phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations et les sécheresses. Comme le montrent également les prévisions du rapport du GIEC, en 2020, entre 75 et 250 millions de personnes seront exposées à une aggravation des conditions d'accès à l'eau en raison du changement climatique et l'agriculture pluviale pourrait être réduite de 50 % dans certains pays. Si rien n'est fait pour y remédier, le changement climatique risque sérieusement d'empêcher tout recul de la pauvreté et menace de réduire à néant des années d'efforts de développement. Dans la Déclaration d'Addis-Abeba sur le changement climatique et le développement en Afrique de janvier 2007, les dirigeants de l'UA se sont engagés notamment à intégrer le changement climatique dans les politiques, programmes et activités de développement au niveau national et sous-régional. Le Président de la Commission de l'UA a été mandaté pour coordonner les efforts déployés afin que l'Afrique puisse participer aux négociations sur le climat. La Déclaration d'Addis Abeba constitue une bonne base pour un partenariat UA-UE dans le domaine du changement climatique.

Le partenariat constituera un forum de dialogue et d'échanges sur les actions concrètes à mener pour répondre au changement climatique. Le partenariat UE-Afrique offrira un cadre privilégié pour discuter d'une vision commune UE-Afrique.

Le partenariat renforcera également la coopération concrète dans les domaines suivants : adaptation, réduction des risques liés aux catastrophes, lutte contre la déforestation, participation des pays en développement au marché mondial du carbone (y compris par le biais du mécanisme de Développement Propre), promotion et dissémination des technologies respectueuses de l'environnement, ainsi qu'amélioration du suivi des conséquences environnementales du changement climatique, y compris à l'aide de systèmes par satellite.

Le partenariat sera soutenu par une « alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique » que la Commission proposera bientôt.

(c) Un partenariat UE-Afrique dans le domaine de la migration, de la mobilité et de l'emploi

La migration et la mobilité constituent des composantes intrinsèques de la mondialisation et doivent être considérées comme des phénomènes potentiellement positifs. Lors de la conférence ministérielle de Tripoli sur la migration et le développement organisée en novembre 2006, les ministres européens et africains se sont engagés « à promouvoir un partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination pour une meilleure gestion de la migration d'une manière globale, holistique et équilibrée et dans un esprit de responsabilité partagée et de coopération ». L'Europe et l'Afrique travaillent en étroite collaboration dans un large éventail de domaines, allant de la promotion des liens entre migration et développement et la facilitation des migrations légales, pour apporter une réponse conjointe aux migrations illégales, y inclus à travers la coopération en matière de retour et de réadmission ainsi que la lutte contre le trafic d'être humains, afin de mettre en œuvre les conclusions de la conférence. Pour améliorer les connaissances et les données relatives aux politiques appliquées par les gouvernements africains en matière de **migration**, l'UE et l'Afrique coopéreront, en se basant sur les projets existant partout sur le continent africain, à l'établissement sur le continent africain d'un réseau d'observatoires de la migration qui collecteront, analyseront et diffuseront les données relatives aux flux migratoires entre les pays d'Afrique et entre l'Afrique et l'UE. La poursuite de l'élaboration de profils migratoires sera encouragée. L'Afrique et l'UE s'intéresseront plus particulièrement à la question de la migration de la main-d'œuvre qualifiée, par exemple des professionnels de la santé, et chercheront à minimiser l'impact négatif du recrutement d'Africains par les Européens, la pénurie de personnel de la santé étant aujourd'hui identifié comme un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)³. En Ethiopie, une récente enquête de la Banque mondiale a montré que sur les jeunes diplômés des écoles de médecine et d'infirmiers, 70% des médecins et 62% des infirmiers envisagent de quitter le pays « à la première occasion » et on estime qu'actuellement 80 000 travailleurs qualifiés, dont 23 000 cadres supérieurs ou professionnels, quittent le continent africain chaque année. En cas de besoin, des initiatives semblables pourraient également être envisagées pour d'autres secteurs. En outre, les partenaires examineront les possibilités de faciliter les transferts de fonds par les migrants et, tout en respectant leur nature privée, chercheront à déterminer comment ils pourraient profiter davantage au développement.

Pour encourager et mieux gérer la **mobilité** et les migrations de main-d'œuvre entre pays d'Afrique et – le cas échéant – entre l'Afrique et l'UE, les deux parties coopéreront afin de renforcer les capacités de l'Afrique en matière d'information sur les migrations et de gestion de celles-ci, notamment en se fondant sur le modèle actuellement développé en collaboration avec le gouvernement du Mali et sur l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de différents projets relatifs aux migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord. Les possibilités de faciliter la migration circulaire entre l'Afrique et l'UE seront également examinées afin de créer des situations avantageuses tant pour les pays d'origine et de destination que pour les migrants eux-mêmes. L'UE et l'Afrique encourageront les mouvements de la main-d'œuvre qualifiée entre pays d'origine et pays de destination par la conclusion de partenariats entre des institutions européennes et africaines comme des universités ou des hôpitaux.

³ COM(2006) 870: Programme européen d'action visant à faire face à la pénurie grave de professionnels de la santé dans les pays en développement (2007-2013).

Le manque d'emplois étant un des principaux défis auxquels est confrontée l'Afrique, les deux parties, reconnaissant que les projets de gestion de la migration et de la mobilité doivent être replacés dans une perspective plus large, joindront leur force afin de créer des **emplois** plus nombreux et de meilleure qualité **en Afrique**, en particulier pour les jeunes et pour les femmes. En se basant sur sa propre expérience, l'UE devrait aider l'Afrique à définir et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques ayant pour objectif de stimuler la création d'emploi dans l'économie formelle, y compris par l'amélioration du climat des investissements et la création d'institutions du marché du travail efficaces, flexibles, transparentes et fiables. La création d'emplois plus productifs et décents en Afrique permettra à ses jeunes femmes et à ses jeunes hommes d'avoir un futur en Afrique et leur offrira une véritable alternative à des voyages incertains et souvent dangereux – et sans papier – vers l'UE, à la recherche d'emplois illégaux. La coopération dans ce domaine doit poursuivre des objectifs clairs, être basée sur les principaux piliers de la politique de développement et être liée aux objectifs de la CPD, notamment le commerce, l'agriculture, la pêche, la recherche et les TIC, les infrastructures, l'intégration économique, les investissements, l'aide publique au développement et les transferts de fonds par les migrants.

(d) Un partenariat UE-Afrique dans le domaine de la gouvernance démocratique

La gouvernance démocratique fait partie intégrante des valeurs fondamentales de l'UE et de l'UA. L'une et l'autre ont pris des initiatives dans ce domaine comme la récente architecture de gouvernance panafricaine, le mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), l'initiative gouvernance pour l'Afrique et les pays ACP et la facilité de gouvernance pour les pays voisins. Les relations entre le Parlement panafricain et le Parlement européen sont en train de se développer.

L'UE et l'UA doivent maintenant entamer un dialogue de continent à continent qui soit plus ambitieux et approfondi sur tous les aspects de la gouvernance.

À cette fin, l'UA et l'UE devraient lancer conjointement un **forum de la gouvernance** qui rassemblerait des acteurs non étatiques, des parlements nationaux et continentaux, des autorités locales et des organisations régionales et qui stimulerait le dialogue sur des questions de gouvernance d'intérêt commun comme les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit, la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et la fraude, la promotion d'une gestion transparente et responsable des finances publiques, les développements et les réformes institutionnelles, les situations précaires, la gouvernance mondiale ou encore la réforme du secteur de la sécurité, avec pour objectif d'une part d'ancrer fermement les principes de gouvernance démocratique aux niveaux mondial, continental, national et local et d'autre part d'alimenter le dialogue entre l'UE et l'UA au niveau le plus élevé sur les questions de gouvernance démocratique. Pour **soutenir** plus efficacement l'**architecture de gouvernance panafricaine et les efforts de coordination politique**, l'UE explorera de nouvelles possibilités de mettre des moyens communautaires et des États membres à la disposition des instruments financiers et des fonds spécifiques (fiduciaires) existants par le biais d'un fonds UE ou de contributions UE conjointes.

(e) Une architecture politique et institutionnelle UE-Afrique

Ces quatre partenariats sectoriels seront complétés et renforcés par un engagement formel à l'instauration d'un dialogue politique plus large, approfondi et structuré entre les dirigeants des 80 États de l'UE et de l'Afrique et entre les institutions démocratiques et les citoyens des deux continents. À cette fin, l'UE et l'Afrique devront renforcer le dialogue entre toutes les

institutions de l'UE et de l'UA, le *Parlement européen et le Parlement panafricain* devant jouer un rôle clé dans ce cadre. Par ailleurs, l'UE et l'Afrique pourraient aussi, selon la nécessité, tenir des réunions Ministérielles sectorielles conjointes et établir des mécanismes institutionnels opérationnels pour le développement d'un dialogue politique couvrant tous les niveaux (mondial, continental, régional, national et local) du partenariat. Ces efforts seront engagés sur la base des réunions biennuelles des Troïka ministérielles UE-Afrique existantes et du *dialogue* actif UE-UA de *Commission-à-Commission*. En ce qui concerne le niveau global (ce qui inclut la possibilité d'une coordination des positions et agendas des deux partenaires dans les enceintes multilatérales) la mise sur pieds de nouveaux mécanismes pourrait être requise. Enfin, pour répondre aux ambitions du partenariat stratégique, les dirigeants de l'UE et de l'Afrique devront également s'engager à tenir des Sommets de Chefs d'Etats ou de gouvernements tous les deux ans, alternativement dans l'UE et en Afrique. Ce partenariat politique global et au plus haut niveau sera formellement lancé dans le cadre de la « Déclaration de Lisbonne ».

Ces cinq initiatives qui constituent les propositions d'initiatives phares de l'UE pour le sommet de Lisbonne, seront reprises, avec des programmes et activités dans d'autres domaines d'intérêt commun, dans un **plan d'action** qui sera annexé à la stratégie conjointe.

Un premier plan d'action couvrant des activités conjointes à court et à moyen termes (dans les deux ans jusqu'au prochain sommet) sera préparé pour le sommet de Lisbonne. Afin que celui-ci soit un succès et le tournant qu'il promet d'être, l'UE et l'UA doivent faire en sorte, ensemble, que ce premier plan d'action constitue une véritable liste ambitieuse d'engagements.

3.3. Document conjoint

Une vue d'ensemble plus complète des priorités et des objectifs du partenariat est présentée dans un **document conjoint** préparé par la Commission européenne et le Secrétariat du Conseil et intitulé « *Au-delà de Lisbonne: faire du partenariat stratégique UE-Afrique un succès* ».

Ce document conjoint ainsi que la présente communication constitue la contribution de l'UE à la stratégie conjointe qui sera négociée et finalisée avec les partenaires africains au cours de l'été et de l'automne 2007.